

PARCOURS DU PATRIMOINE

# LYCÉE AMPÈRE, LYON

CONSTRUIRE POUR INSTRUIRE

1519-2019

---

Rhône



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

## LES ESPACES DE VIE ET D'ÉTUDE

Établissement d'enseignement secondaire gratuit, le collège jésuite est ouvert aux membres de l'ordre, aux élèves et aux membres des congrégations religieuses qui leur sont rattachées. Son organisation structurelle doit donc répondre à des impératifs à la fois pédagogiques et apostoliques, dont le plan de Martellange de 1607 traduit les lignes directrices. Commune à la plus grande partie des collèges jésuites du XVII<sup>e</sup> siècle, cette organisation structurelle est adaptée pour chaque établissement en fonction de l'emprise dont disposent les pères, et selon qu'ils ont à bâtir *ex nihilo* ou pas. À Lyon, on a plus ou moins affaire au premier cas de figure : en effet, si les bâtiments construits à partir de 1607 se sont intégrés dans un ensemble existant, l'érection du nouveau collège se fait progressivement à l'emplacement d'anciens locaux préalablement démolis. Et bien que le collège, devenu lycée, ait subi de nombreuses modifications au cours du temps, il subsiste encore de nombreuses traces de ce parti originel. Le plan d'état des lieux de 1763 est le seul document sur lequel on puisse se baser pour avoir une idée de l'organisation intérieure du collège aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles (voir 3<sup>e</sup> de couverture).

*Vue de la cour d'honneur, ancienne cour des classes, depuis le sud.*



*Pierre-Paul Sevin, Projet pour le décor de la cour des classes du Collège de la Trinité, 1662.*

Les bâtiments sont disposés autour de trois cours de tailles différentes : la plus grande, rectangulaire, pour les classes, la deuxième, carrée et formant cloître, pour les pères, la troisième pour les communs. Ce schéma de principe sera conservé dans les évolutions ultérieures du collège, le cloître ne disparaissant qu'au 19<sup>e</sup> siècle, après la création du lycée impérial. En 1662, la totalité des façades de la cour des classes est pourvue d'un décor dont le père Claude-François Ménéstrier, professeur au collège et érudit célèbre en son temps, a conçu le programme iconographique, glorifiant les pouvoirs en place, la ville de Lyon et la Compagnie de Jésus, et célébrant les bienfaits du travail et de l'étude. Les peintures sont exécutées par Pierre-Paul Sevin et quatre collaborateurs. Les classes, toutes disposées au rez-de-chaussée dans



*Élévation est de la cour des classes, état actuel.*

## LA TENTATION DE LA *TABULA RASA* (1950-1970)

Le déménagement de l'internat au lycée du Parc en 1919 ayant libéré le bâtiment du pensionnat en totalité, des travaux d'aménagements et de rénovation au bénéfice du lycée peuvent être menés. Quelques salles de classe sont créées en 1925 par l'architecte Charles Meysson dans les locaux de l'ancienne bibliothèque municipale, puis une deuxième série de salles, plus spacieuses et plus claires, est réalisée dans les années 1950 par les architectes André et Paul Rostagnat, associés à Paul Bouteille, à l'emplacement des anciens dortoirs et salles d'études du pensionnat, aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étages. Les ouvertures en largeur créées dans le couloir pour les éclairer en second jour sont caractéristiques de l'architecture scolaire de cette époque, et n'ont pas été modifiées depuis. Toujours à la même période, les Rostagnat installent un escalier de secours extérieur sur la cour, côté ouest. Une passerelle métallique est également mise en place par l'entreprise J.-B. Gérin en 1959 afin de relier le corps de bâtiment est du collège à celui de la bibliothèque. Enfin l'installation de chauffage central est entièrement reprise. Mais si cette dernière améliore le confort de l'établissement, elle entraîne la dégradation de la chapelle des Messieurs, transformée en chaufferie, et plus tard celle de la sacristie de la chapelle de la Trinité, où la chaufferie est par la suite déplacée. Un autre élément d'importance patrimoniale souffre de la libération des espaces. Après le départ de la

bibliothèque municipale en 1911, les salles sont affectées en 1925 au tribunal des prud'hommes (qui quitte alors le palais de la Bourse) et aux bureaux de la Foire de Lyon, entraînant un remaniement complet des volumes et la destruction de l'ancienne bibliothèque des jésuites (voir encart p. 61-62).



*Couloir des classes du collège Ampère, 2<sup>e</sup> étage.*



*Vue d'ensemble de l'ancienne salle du tribunal : estrade des juges, bancs.*

## LE TRIBUNAL DES PRUD'HOMMES

L'actuel centre de documentation du lycée présente un aménagement qui peut paraître de prime abord surprenant, avec son estrade imposante, ses garde-corps et ses bancs de chêne blond. Ce sont en fait les reliquats de l'ancienne salle d'audience du tribunal des prud'hommes, qui s'installe dans l'aile est du lycée après le transfert de la bibliothèque municipale au palais Saint-Jean, en 1912.

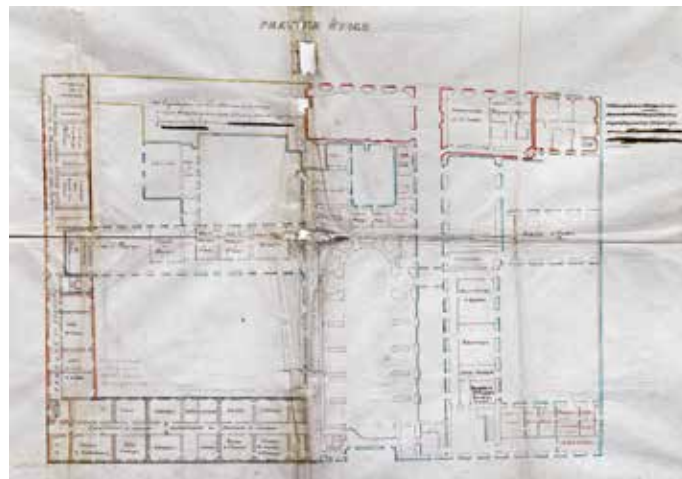
*Vue d'ensemble depuis l'estrade.*



## LES DIFFICULTÉS DE LA COEXISTENCE : LES BÂTIMENTS À L'ÉPREUVE D'AFFECTATIONS MULTIPLES

S'il semble aller de soi que le nouveau lycée prenne la place de l'ancien collège des jésuites, il n'en demeure pas moins qu'il n'occupe qu'une partie de ses anciens bâtiments et que de nombreux espaces restent disponibles. Ainsi les locaux sont-ils peu à peu affectés à diverses institutions, dont la bibliothèque municipale, dès 1803. En 1816, c'est au tour de la justice de paix, instituée par la Constituante en août 1790, de s'installer au rez-de-chaussée du corps de bâtiment ouest du pensionnat, en même temps que le bureau des Poids et Mesures. C'est à cette date qu'est créée la grande porte à voussure, actuelle entrée du collège Ampère. En 1829, la nouvelle école de commerce est logée en partie dans l'aile est de la cour d'honneur et en partie dans les bâtiments de l'ancienne cour des communs. Sans oublier particuliers et commerçants qui occupent logements et boutiques. La présence de ces multiples affectataires entraîne des difficultés de cohabitation qui prennent un tour conflictuel lorsque la faculté des sciences de Lyon, créée en 1808 et rétablie par ordonnance royale du 9 décembre 1833, s'installe dans les murs du lycée en 1834, bientôt suivie par celles de lettres et de théologie. Les travaux nécessaires à ces nouvelles venues,

*Actuelle porte d'entrée du collège Ampère.*



Plan de distribution, 1<sup>er</sup> étage des bâtiments, 1849.

*Vue de la galerie Flachéron au-dessus du passage Ménéstrier, 1836.*





*L'église vue depuis la tribune chorale.*

Des modifications interviennent dès la seconde moitié du siècle. Le peintre Thomas Blanchet intervient dans l'église en tant qu'architecte, et fournit le dessin des tribunes surmontant les chapelles des bas-côtés, dont les balustres viennent remplacer les arcades d'origine. Puis deux campagnes d'embellissement sont menées au XVIII<sup>e</sup> siècle. La

*Tribune à balustres, bas-côté nord.*



première est conduite entre 1699 et 1702 par l'architecte lyonnais Jean Delamonce. Il fait ériger la chaire (disparue) et les retables des chapelles latérales, et remanie la tribune chorale en marbre de Cordon et marbre noir en revers de façade, dont la forme concave devait permettre un meilleur passage de la lumière. Les dessins des retables sont l'œuvre de l'architecte Beauregard, collaborateur de Delamonce sur ce chantier. À dominante de rose et de gris ou noir, ils affirment un goût marqué pour les jeux de renvois formels d'une chapelle à l'autre, tandis que les dallages sont fortement individualisés et différent pour chaque chapelle, avec une grande richesse de motifs.

La seconde campagne a lieu entre 1734 et 1738 : le peintre et architecte Ferdinand Delamonce, fils du précédent, fait poser la grande corniche en stuc qui entoure la nef et le chœur, repeindre les faux marbres, réaliser les deux médaillons en stuc doré de la tribune d'axe et peut-être percer la baie cintrée qui la surmonte. Le chœur est également remanié (voir encart p. 31-34) : un nouveau maître-autel est commandé à un marbrier de Carrare, Domenico Magnani, tandis que des revêtements de marbres polychromes viennent habiller les



Anonyme, 2<sup>e</sup> quart du XVII<sup>e</sup> siècle : décor peint de la voûte de la chapelle de la Nativité de la Vierge (3<sup>e</sup> chapelle du bas-côté nord).

Le clocher est érigé en 1620 par le maître-maçon Claude Chana et rehaussé d'un tambour en 1647. La façade enfin est édiflée en 1639. L'église en partie achevée est visible sur la *Grande Vue* de Maupin de 1625.

Le décor intérieur est réalisé entre 1623 (chapelles, achat des orgues) et 1627 (achèvement du maître-autel). L'abside portait un décor d'architecture peint en trompe l'œil dont les vestiges ont été mis au jour lors de la dépose des tableaux du chœur au cours de la dernière restauration de la chapelle (1995-2002) et le maître-autel était orné d'un tableau d'Horace Le Blanc, *La Sainte Trinité apparaissant à saint Ignace*, déplacé lors du remaniement du chœur au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les peintures de la voûte sont réalisées entre 1646 et 1650 par deux artistes jésuites, Nicolas Labbé et Antoine Viry (voir encart p. 25-27).

Chapelle Sainte-Madeleine, décor sculpté, vers 1625.



Horace Le Blanc, *La Sainte Trinité apparaissant à saint Ignace* (1627).



Décor de la 1<sup>re</sup> travée de la nef, détail.

## LES PEINTURES DU CHŒUR ET DE LA VOÛTE

Le décor de l'église, dans les années qui suivent son achèvement en 1620, est relativement sobre, notamment dans la nef et le chœur, celui des chapelles latérales étant le fait de particuliers. On sait que sur le maître-autel, remplacé en 1734 par l'actuel, prenait place le grand tableau d'Horace Le Blanc accroché aujourd'hui au centre de l'abside, *La Sainte Trinité apparaissant à saint Ignace* (1627). Les murs de l'abside étaient ornés d'un décor d'architecture en trompe l'œil, dont



*Aile des oratoriens, vue depuis le nord-est.*

de la réalisation d'un état des lieux confié aux architectes Jean-François Grand et Jean-Antoine Morand, accompagné d'une estimation du montant des réparations.

Le 4 juillet 1763, contre l'avis de la sénéchaussée qui réclame un enseignement séculier, le collège est remis aux oratoriens. Du fait de la diminution des effectifs, et pour subvenir aux dépenses de leur installation, ces derniers n'hésitent pas à louer les locaux vacants à des particuliers : les classes du rez-de-chaussée donnant sur l'actuelle rue de la Bourse sont transformées en boutiques, et des logements sont créés dans les étages.

Indépendamment des réparations effectuées, les oratoriens ajoutent leur pierre à l'édifice. Outre d'importants travaux à l'intérieur de l'église, ils décident de prolonger la bibliothèque par une terrasse sur le Rhône, et font ainsi construire une nouvelle aile à l'emplacement de l'apothicairerie, du cloître et des écuries. Les travaux sont réalisés sous la conduite des architectes lyonnais Michel et Munet entre 1766 et 1768. L'élévation principale le long du Rhône, de style néoclassique, présente un caractère moins austère que les longues façades du collège côté ouest. L'intérieur a été largement remanié au cours du XIX<sup>e</sup> siècle pour y installer des logements et une salle des commensaux (petit réfectoire réservé aux hôtes des jésuites) au rez-de-chaussée.

Favorables aux premières réformes portées par la Révolution, les oratoriens restent à la direction du collège jusqu'en 1792. La congrégation ayant été supprimée par la loi du 18 août, et le bureau du collège ne parvenant pas à assurer la continuité de l'enseignement, l'établissement ferme ses portes en 1793.



*Église du collège, actuelle chapelle de la Trinité, façade.*

## LES LIEUX DE CULTE

### L'ÉGLISE

La construction de l'actuelle chapelle de la Trinité est étroitement liée au contrat passé entre les jésuites et le consulat après le rétablissement de l'ordre en France en 1603 : une de ses clauses porte en effet obligation de construire une église suffisamment grande pour y accueillir les élèves. Le projet se précise en 1607, date à laquelle le frère Étienne Martellange, architecte de la Compagnie, en fournit le plan, en même temps que celui du collège. La première pierre est posée le 19 décembre 1607 par les échevins et le prévôt des marchands Du Peron. Toutefois les travaux prennent du retard : une indulgence accordée par le pape Paul V le 19 novembre



*Couloir de l'appartement du 1<sup>er</sup> étage de l'aile ouest.*

les ailes nord et ouest, sont organisées par niveaux d'enseignement ; on y accède par des portes ouvertes sur la cour, disposition qui perdure aujourd'hui. Ces portes étaient autrefois ornées d'un décor peint et surmontées de devises célébrant les bienfaits du travail et de l'étude, aujourd'hui remplacées par des plaques commémorant d'anciens enseignants du lycée. Chaque salle de classe comprend une chaire pour le professeur et des bancs pour les écoliers, disposés perpendiculairement aux ouvertures. Elles apparaissent relativement peu nombreuses en regard des espaces occupés par les religieux et par les pensionnaires. En effet le reste des bâtiments est dédié aux espaces de vie de la communauté (réfectoires, salles d'assemblée), aux espaces dévolus à la vie spirituelle, intellectuelle et savante (bibliothèque, observatoire) ou à ceux nécessaires au fonctionnement et à la vie quotidienne de l'institution (cuisines, offices et garde-manger, écuries, fenils, ateliers de teinture, de couture ou de menuiserie). Autour du cloître, réservé aux pères, et de son jardin de plantes médicinales se trouvent l'apothicairerie et ses annexes. Enfin l'aile est de la cour des classes comprend le cabinet du « préfet des études », la chapelle des

Écoliers des hautes classes ainsi que sa sacristie, et enfin un parloir dans l'angle sud-est.

Les étages sont en grande partie réservés au logement des jésuites et de leurs élèves avant la construction du pensionnat, aux religieux exclusivement après. Dans l'aile ouest de la cour des classes, la distribution des chambres s'organise autour d'un couloir central (disposition conservée aujourd'hui), avec une antichambre et des chauffoirs, pièces communes dans lesquelles sont disposées des cheminées. Dans l'aile est se trouvent des salles réservées à l'accueil des étrangers, pourvues d'une chapelle. Au sud, un long corridor longe les tribunes nord de l'église et rejoint l'escalier principal (actuel escalier D). Les pères logent également autour du chevet de l'église, côté est. Côté nord enfin, l'actuel escalier C conduit à l'infirmerie, qui a sa propre chapelle et comporte trois chambres au 2<sup>e</sup> étage.

Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étages reprennent la même distribution ; on y totalise 42 chambres de religieux. Au-dessus des tribunes nord de l'église, une suite de salles voûtées d'arêtes (actuelles salles de travail pour les professeurs) sert de débarras. C'est à cet étage également qu'un corridor contourne le chevet de l'église et permet de rejoindre la bibliothèque. Au 4<sup>e</sup> étage se trouvent les greniers ; dans leur prolongement, dans l'aile nord, sont installés la lingerie et l'atelier de couture. C'est essentiellement à ce niveau que sont logés les personnels domestiques, ainsi que dans l'immeuble qui abrite la salle de théâtre et de déclamation (voir encart p. 16-17), de l'autre côté de l'actuelle rue du Bât-d'Argent.

*Cour d'honneur, corps de bâtiment sud, 2<sup>e</sup> étage, depuis l'ouest : couloir desservant les anciennes « salles d'embaras », actuellement salles d'études pour les professeurs.*

